



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

Revue de presse



Mardi 04 Avril 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Projet de loi monétaire et bancaire: moderniser le système bancaire pour un climat favorable aux opérateurs économiques



Le ministre des Finances, Laaziz Faid a présenté, lundi, à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi monétaire et bancaire qui permettra d'aller de l'avant dans la modernisation du système bancaire en vue d'assurer un climat favorable aux opérateurs économiques et de mettre à leur disposition tous les outils bancaires modernes.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Projet de loi monétaire et bancaire: la commission des finances de l'APN propose quelques amendements

La commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale populaire (APN) a proposé l'introduction de quelques amendements au projet de loi monétaire et bancaire, et ce lors d'une plénière consacrée à la présentation du projet à l'APN par le ministre des Finances, Laaziz Faïd.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile jusqu'au 30

La période légale d'acquittement obligatoire de la vignette automobile 2023 a été prorogée jusqu'au 30 avril courant, annonce lundi la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Plusieurs mesures prises pour accélérer la cadence de la numérisation au ministère des Finances

Le ministère des Finances a entamé l'accélération de la cadence de numérisation de ses directions, en vue d'améliorer la performance de l'administration publique et réaliser l'efficacité dans la gestion des deniers publics, en concrétisation des instructions du Président de la République, ont indiqué, lundi à Alger, de hauts cadres du ministère.

Présentation du projet de loi sur le crédit et la monnaie à l'APN M. Faid : «une nouvelle pierre s'ajoute aux réformes bancaires»



Ce projet de loi, a fait l'objet d'un débat, qui se poursuivra jusqu'à aujourd'hui. Il sera ainsi marqué par 116 interventions au total, en présence du ministre de tutelle. Lors de son intervention, le ministre, des Finances, Laaziz Faid, a déclaré, que le projet de loi sur la monnaie et le crédit représente une «nouvelle pierre dans la mise en place de la série des réformes» engagées dans le secteur de la finance, particulièrement dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement qui comporte de nouvelles mesures efficaces pouvant «faciliter et accélérer les opérations financières», et promouvoir ainsi le développement de l'investissement en Algérie.

Promotion de l'investissement : La numérisation, passage obligé

Le monde se numérise bien plus vite que ce que nous aurions pu imaginer, et les administrations publiques sont tenues de passer à l'environnement digital. L'intensification du processus de numérisation constitue un des engagements inscrits dans le programme du président de la République.

Cette numérisation devrait contribuer grandement à faciliter le travail de tous les domaines d'activité, notamment dans les Administrations fiscale, douanière et domaniale. La fiscalité constitue une importante source de financement et un tremplin pour promouvoir les investissements.



Mourad Goumri, économiste : «Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales»

L'économiste, Mourad Goumri, salue la décision du président de la République portant sur l'accélération du processus de numérisation des secteurs, estimant que les domaines, les impôts, les douanes, le budget sont vitaux et méritent d'être priorités pour les rendre efficaces aux usagers, mais également aux deniers publics.



Numérisation au ministère des Finances - Ferrad : «Plusieurs mesures prises pour accélérer la cadence»

Le ministère des Finances a entamé l'accélération de la cadence de numérisation de ses directions, en vue d'améliorer la performance de l'administration publique et de réaliser l'efficacité dans la gestion des deniers publics, en concrétisation des instructions du président de la République, ont indiqué, hier à Alger, de hauts cadres du ministère.



Ouverture du capital des banques publiques - Brahim Guendouzi, Professeur en économie : «Mettre l'économie sur une trajectoire de croissance»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche 2 avril, une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'examen d'un projet de loi comportant les modalités nécessaires pour l'obtention d'une pension alimentaire, et plusieurs exposés concernant le secteur des Finances.



Banque de l'habitat : Passer de la politique du logement à la politique de l'habitat

Rattraper le retard accusé dans le lancement de la banque de l'habitat par la réduction des délais arrêtés pour son entrée en service. Telle est la dernière instruction du président de République donnée lors du Conseil des ministres de ce dimanche. Cette nouvelle banque publique qui a pour principale vocation de décharger le Trésor du coût de la politique immobilière, vient succéder à la Caisse nationale du logement (CNL) qui était dédiée au financement des projets du secteur.

Présentation du projet de loi monétaire et bancaire à l'APN : L'indispensable modernisation du système



Le ministre des Finances, laaziz Faïd, a présenté, ce lundi devant les membres de l'Assemblée nationale populaire (APN), le projet de loi monétaire et bancaire, auparavant appelée loi sur la monnaie et le crédit. Selon le ministre, ce projet répond à la nécessité de synchroniser l'ensemble des dispositifs réglementaires avec les «réformes engagées par les pouvoirs publics visant à moderniser l'activité bancaire et renforcer l'inclusion financière».

Gestion des dépenses publiques : Nouvelles mesures pour garantir l'efficience

Des mesures ont été prises pour garantir l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et assurer l'efficacité et l'efficience.

Invités, ce lundi, au forum de la Chaîne I de la Radio nationale, la directrice de la modernisation des dispositifs budgétaires au ministère des Finances, Ilham Ladrââ, et l'inspecteur général de la direction de la comptabilité auprès du Trésor public, Badis Ferrad, ont affirmé que les nouveaux dispositifs visent essentiellement à inculquer la culture de l'efficience dans la gestion tout en assignant de nouveaux rôles aux agents publiques, désormais soumis à l'obligation de résultat.

Gestion des dépenses publiques : Nouvelles mesures pour garantir l'efficace

Des mesures ont été prises pour garantir l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et assurer l'efficace et l'efficace.

Invités, ce lundi, au forum de la Chaîne I de la Radio nationale, la directrice de la modernisation des dispositifs budgétaires au ministère des Finances, Ilham Ladrâa, et l'inspecteur général de la direction de la comptabilité auprès du Trésor public, Badis Ferrad, ont affirmé que les nouveaux dispositifs visent essentiellement à inculquer la culture de l'efficace dans la gestion tout en assignant de nouveaux rôles aux agents publiques, désormais soumis à l'obligation de résultat.



APN: Laaziz Faïd présente le Projet de loi monétaire et bancaire



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présenté, ce lundi, à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi monétaire et bancaire.

Dans son discours, il a précisé que le texte en question «permettra d'aller de l'avant vers la modernisation du système bancaire pour s'adapter aux développements actuels et futurs, notamment dans son volet technologique ».



Conseil des ministres/Ouverture du capital des banques publiques

Une urgence qui s'impose

Le Président recommande de suivre une méthode scientifique et savamment étudiée qui encourage le changement de l'ancien mode de gouvernance.

D'une importance capitale, la réforme bancaire se présente comme une condition incontournable pour concrétiser les objectifs liés à la relance économique. À ce titre, l'un des axes les plus importants de cette réforme s'articule autour de l'ouverture du capital des banques publiques.



Conseil des ministres/Numérisation et digitalisation

Quel modèle pour l'Algérie?

Le Président a besoin de disposer d'un tableau de bord exhaustif, et surtout fiable, pour des prises de décisions adaptées.

L'Algérie est à la recherche de son modèle de transformation numérique et de Fin Tech. Chantier stratégique de grande importance, la numérisation demeure la préoccupation majeure du premier magistrat du pays.



Crédits bancaires en Algérie : la BNA annonce une excellente nouvelle

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a levé le voile sur le nombre des crédits bancaires accordés, suscitant l'optimisme de l'expert fiscal Boubekour Sellami. Retrouvez tous les détails dans la suite de ce numéro du 3 avril 2023.

Boubekour Sellami, un conseiller-expert fiscal, a déclaré que l'augmentation du taux des crédits bancaires prêté par la Banque nationale d'Algérie (BNA) est un bon signe. L'expert a souligné que la hausse du taux d'octroi à 14 % indique la volonté d'investir dans des secteurs importants pour l'économie du pays.

[Présentation projet de loi relatif à la monnaie et au crédit à l'APN: Faïd affirme que le texte permettra d'avancer vers la modernisation du système bancaire](#)

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a déclaré que le projet de loi relatif à la monnaie et au crédit permettra d'avancer vers la modernisation du système bancaire, et fournira un environnement approprié pour que les opérateurs économiques utilisent tous les outils bancaires modernes.



[L'expert Hadj Nacer : «L'Algérie est protégée de la crise bancaire»](#)

La crise bancaire caractérisée par la faillite de plusieurs banques, qui secoue les marchés financiers et déstabilise le climat des investissements, se présente comme une opportunité particulière pour l'Algérie qui doit attirer les investissements étrangers, sachant que le pays est relativement protégé sur le plan financier.

C'est du moins l'avis d'Abderrahmane Hadj Nacer, ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, qui a animé, ce lundi, une conférence sur la crise financière internationale et ses répercussions au Forum du quotidien d'information El Moudjahid. « C'est pendant les guerres qu'on investit », a-t-il affirmé, soulignant l'opportunité qui s'offre à l'Algérie.



[Domaines, impôts et douanes: Un délai de six mois pour la numérisation du secteur](#)

Les ministres des Finances et de la Numérisation doivent réussir là où tous leurs prédécesseurs ont échoué, mener à bien la mission de la numérisation de leur secteur. Une mission qui tient particulièrement à cœur du président de la République, qui n'a pas manqué par le passé d'exprimer sa colère face à la non-concrétisation du projet de numérisation de ce secteur sensible.



[Projet de loi monétaire et bancaire: la commission des finances de l'APN propose quelques amendements](#)

La commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale populaire (APN) a proposé l'introduction de quelques amendements au projet de loi monétaire et bancaire, et ce lors d'une plénière consacrée à la présentation du projet à l'APN par le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Selon le rapport de la commission, le projet de loi « a fait l'objet d'un large débat objectif par les membres de la commission compte tenu de son importance et son impact positif sur le volet économique et financier. Ce débat a donné lieu à l'introduction de nombre d'amendements sur la forme et dans le fond ».

Le Courrier
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN *d'Algérie*

[LE PROJET DE LOI MONÉTAIRE ET BANCAIRE : Moderniser pour un climat favorable aux opérateurs économiques](#)

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présenté, hier, à l'Assemblée populaire nationale le projet de loi monétaire et bancaire qui permettra d'aller de l'avant dans la modernisation du système bancaire en vue d'assurer un climat favorable aux opérateurs économiques et de mettre à leur disposition tous les outils bancaires modernes.

Le Courrier
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN *d'Algérie*

[NUMÉRISATION DES DOMAINES, DES IMPÔTS ET DES DOUANES : L'Exécutif a six mois pour achever l'opération](#)

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, l'élaboration de trois projets de décrets présidentiels régissant la répartition du foncier économique, touristique et urbain, et ce, après avoir suivi un exposé sur les modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines privés de l'état destiné à l'investissement, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Bonne nouvelle pour l'Algérie : Les prix du pétrole repartent à la hausse

Une bonne nouvelle pour l'Algérie : les prix du pétrole sont repartis à la hausse, hier, lundi, après l'annonce, qualifiée de soudaine, par neuf pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de ses partenaires (le groupe « OPEP + »), dont l'Algérie, d'une réduction volontaire et coordonnée de la production de brut de leur production quotidienne d'un total d'environ 1,65 million barils par jour, à partir de mai prochain jusqu'à la fin de cette année.

OUVERTURE DU CAPITAL DES BANQUES PUBLIQUES : Tebboune exige l'accélération du processus

Introduire les institutions bancaires en bourse et attirer les investisseurs nationaux et étrangers est tributaire de l'ouverture du capital de ces dernières. Une transformation, un ajustement et une régulation leur permettant de réussir la phase de privatisation, en boostant la concurrence sur le marché bancaire ainsi que l'évolution et la modernisation des services bancaires.



Projet de loi monétaire et bancaire : des membres de l'APN plaident pour le renforcement de la place de la finance islamique

Des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont plaidé, lundi, lors du débat du projet de loi monétaire et bancaire, pour le renforcement de la place de la finance islamique, se félicitant des réformes prévues dans le texte.

Lors du débat du projet de loi en plénière, sous la présidence du vice-président, Ghali Lansari, en présence du ministre des Finances, Laziz Faïd, de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, et du président de la commission des finances et du budget à l'APN, Lakhdar Salmi, les députés ont estimé que les nouvelles dispositions prévues dans la loi "permettront de renforcer la gouvernance du système bancaire".

Prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile jusqu'au 30 avril

La période légale d'acquittement obligatoire de la vignette automobile 2023 a été prorogée jusqu'au 30 avril courant, annonce lundi la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.



Tebboune ordonne d'accélérer le processus Ouverture du capital social des banques publiques

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, avant-hier dimanche, d'accélérer le processus d'ouverture du capital des banques publiques suivant une méthode scientifique et sagement étudiée qui encourage le changement de l'ancien mode de gouvernance qui repose, actuellement, sur l'administration au lieu de l'efficience, a-t-on indiqué dans un communiqué du Conseil des ministres.

مشروع القانون النقدي و المصرفي: عصنة النظام المصرفي لتوفير مناخ ملائم للمتعاملين الاقتصاديين



عرض وزير المالية، لعزير فايد، اليوم الاثنين، على المجلس الشعبي الوطني، مشروع القانون النقدي و المصرفي الذي سيسمح بالسير قدما نحو عصنة النظام المصرفي، قصد توفير المناخ الملائم للمتعاملين الاقتصاديين لاستخدام كل الادوات المصرفية الحديثة.

المديرية العامة للضرائب: تمديد آجال اقتناء قسيمة السيارات إلى 30 أبريل

أعلنت المديرية العامة للضرائب، اليوم الاثنين، في بيان لها، عن تمديد فترة اقتناء قسيمة السيارات لسنة 2023 إلى غاية 30 أبريل المقبل.

وجاء في البيان أن "المديرية العامة للضرائب تعلم مالكي السيارات السياحية، السيارات النفعية و سيارات نقل المسافرين، اللذين لم يتمكنوا بعد من إقتناء قسيمة السيارات لسنة 2023، أن الأجل القانوني المحدد لاقتناء هذه القسيمة تم



هذا ما تفعله وزارة المالية لتسريع رقمنة القطاع

تعكف مصالح وزارة المالية على تسريع وتيرة رقمنة المديرية التابعة لها، لتحسين أداء الإدارة العمومية وتحقيق النجاعة في تسيير المال العام.



تمديد جديد لآجال اقتناء قسيمة السيارات

أعلنت المديرية العامة للضرائب يوم الإثنين في بيان، عن تمديد آجال اقتناء قسيمة السيارات، إلى غاية 30 أفريل الجاري. وكانت ذات المصالح قد حدّدت تاريخ الأحد 2 أفريل، كأخر أجل لاقتناء قسيمة السيارات الخاصة بسنة 2023. على أن تطبّق عقوبات تأخير على مالكي المركبات الذين يقومون باقتنائها بعد هذا التاريخ.



الخبير صالحى يقدم تصوراتهِ للنواب مقترحات لإثراء مشروع القانون النقدي

اقترح صالح صالحى، الأستاذ بكلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير بجامعة فرحات عباس بسطيف، استحداث صندوق سيادي لاستثمار الاحتياطات الرسمية واحتياطات الذهب الجزائرية.



نواب يواجهون وزير المالية خلال مناقشة مشروع القانون النقدي ..غلق ملف "السكوار" والنقود المطبوعة

واجه نواب المجلس الشعبي الوطني وزير المالية، لعزیز فايد، خلال اليوم الأول من مناقشة مشروع القانون النقدي والمصرفي الجديد، بضرورة إنهاء السوق الموازية للعملة الصعبة "السكوار"، وغلق ملف طباعة النقود نهائيا دون العودة إليه، ومنح امتيازات أكبر للصيرفة الإسلامية، كما ألح متدخلون على ضرورة تحرك بنك الجزائر بأدواته المختلفة لامتناس التضمّم الذي تسبّب حسبهم، في ارتفاع أسعار المواد الأساسية في رمضان.

لدى عرضه مشروع القانون النقدي والمصرفي.. وزير المالية:

تأطير الصيرفة الإسلامية وتسهيلات مالية لدعم الاستثمار

□ صلاحيات واسعة لمجلس النقد والقرض.. وآليات للمراقبة والمتابعة



أكد وزير المالية، لعزیز فايد، أن مشروع القانون النقدي والمصرفي، يعد لبنة أساسية في الإصلاحات الاقتصادية، كونه سيسمح بعصرنة النظام المصرفي ومواكبة التطورات التكنولوجية، كما يوفر المناخ الملائم للمتعاملين الاقتصاديين الوطنيين والأجانب لاستخدام الأدوات المصرفية الحديثة والاستفادة من الإجراءات الفعالة الخاصة بتسهيل وتسريع العمليات المالية.

اعتبروا رقمنة قطاع المالية إلزامية لتسيير المال العام.. إشارات

نظام معلوماتي "مدمج" لتسريع تسديد النفقات

باشرت وزارة المالية في تسريع وتيرة رقمنة المديریات التابعة لها، بغية تحسين أداء الإدارة العمومية وتحقيق النجاحة في تسيير المال العام، تجسيدا لتعليمات رئيس الجمهورية.

المديرية العامة للميزانية تفصل في آليات الموافقة عليها ترشيد النفقات وتسريع المصادقة على الميزانيات لنجاعة تسيير المؤسسات

□ الأستاذ بوحرب: التدابير المتخذة تهدف إلى تسهيل معابر الانتقال وترشيد النفقات

حدّدت المديرية العامة للميزانية، آليات الموافقة على ميزانيات المؤسسات العمومية ذات الطابع الإداري والمؤسسات العمومية المماثلة، من طرف المراقبين الميزانياتيين، وأمرت بتسريع كل إجراءات الموافقة من أجل تنفيذها.



تمديد آجال بيع قسيمة السيارات

مددت المديرية العامة للضرائب، الأجل القانوني المحدد لإقتناء قسيمة السيارات إلى 30 أفريل الجاري.

ربطت المديرية، في بيان، هذا الإجراء بعدم تمكن عديد ملاك السيارات السياحية، السيارات النفعية وسيارات نقل المسافرين، من شراء القسيمة.



فايد: عصرنة النظام المصرفي يوفر مناخ ملائم للمتعاملين الاقتصاديين

قال وزير المالية، لعزیز فايد، إن مشروع القانون النقدي والمصرفي، سيسمح بالسير قدما نحو عصرنة النظام المصرفي، وتوفير المناخ الملائم للمتعاملين الاقتصاديين لاستخدام كل الأدوات المصرفية الحديثة.

عرض وزير المالية، لعزیز فايد، على المجلس الشعبي الوطني، مشروع القانون النقدي و المصرفي في جلسة علنية. برئاسة نائب رئيس المجلس، غالي لنصاري. و حضور وزيرة العلاقات مع البرلمان، بسمة عزوار، اليوم الاثنين.

مشروع القانون النقدي والمصرفي: لجنة المالية تقترح بعض التعديلات



اقترحت لجنة المالية و الميزانية بالمجلس الشعبي الوطني إدراج بعض التعديلات على مشروع القانون النقدي و المصرفي، خلال جلسة علنية خصصت لعرض المشروع على المجلس من طرف وزير المالية، لعزیز فايد.



تمديد آجال اقتناء قسيمة السيارات وتعويض دافعي غرامة التأخير

أعلنت المديرية العامة للضرائب، اليوم الاثنين، عن تمديد آجال اقتناء قسيمة السيارات. حيث قررت مديرية الضرائب تمديد الأجل إلى غاية يوم الأحد 30 أبريل.



هذه أهم مقترحات لجنة المالية بخصوص مشروع القانون النقدي والمصرفي

ورد في تقرير التمهيدي الذي أعدته لجنة المالية والميزانية حول مشروع القانون النقدي والمصرفي أنها استأنست أثناء دراستها أحكام مشروع هذا القانون بالمقترحات. التي قدمها الخبراء والمسؤولون الذين تم الاستماع إليهم.

كما تمحورت مجمل مقترحات قانون النقد، في فتح قنوات للإعلام من أجل تعزيز المنظومة الاتصالية للبنوك. ومواصلة الجهود لتطوير نظم الدفع الإلكتروني. وتغيير تسمية مجلس النقد والفرص إلى مجلس القرض والتمويل. وإيجاد آليات لتمويل البرامج الاستثمارية للمؤسسات الناشئة.

Projet de loi monétaire et bancaire Pour un climat favorable aux opérateurs économiques

Le ministre des Finances, Laziz Faïd a présenté, lundi, à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi monétaire et bancaire qui permettra d'aller de l'avant dans la modernisation du système bancaire en vue d'assurer un climat favorable aux opérateurs économiques et de mettre à leur disposition tous les outils bancaires modernes.

Lors d'une plénière sous la présidence du vice-président, Ghali Lansari en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Faïd a indiqué que cette loi "permettra d'aller de l'avant vers la modernisation du système bancaire pour s'adapter aux développements actuels et futures, notamment dans son volet technologique en vue d'assurer un climat favorable aux opérateurs économiques et mettre à leur disposition des outils bancaires modernes".

Ce projet de loi constitue "un nouveau jalon qui s'ajoute à une série de réformes initiées par l'Algérie, d'autant plus que la

nouvelle loi comprend des mesures efficaces en matière de facilitation et de rapidité des opérations financières, une chose essentielle et importante pour de nombreux investisseurs et patrons d'entreprises, notamment après la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement".

Le ministre a rappelé que le projet de loi s'inscrit dans le cadre des 54 engagements du Président de la République concernant les grandes réformes de la gouvernance financière en Algérie, relevant qu'en dépit "des réformes du système bancaire en Algérie, ce dernier fait face à de grands défis et pâtit d'insuffisance ce qui exige la poursuite des réformes pour s'adapter aux mutations et changements que connaît le climat bancaire local et international".

Le nouveau projet de loi, explique le ministre, intervient justement pour couvrir les aspects à développer à travers ses dispositions, lesquelles permettront de moderniser

le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, en plus de lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur dans les banques centrales au plan international.

Présentant les développements majeurs apportés par ce projet, M. Faïd a précisé que ces nouveautés incluent le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), via plusieurs volets notamment le retour au système de mandat pour l'exercice de la fonction de Gouverneur et des vice-gouverneurs de la BA, renouvelable une seule fois seulement.

Ce retour confèrera davantage de crédibilité, réalisera la stabilité dans la gestion et une plus grande indépendance de la BA dans l'accomplissement de ses missions. Dans ce cadre, le ministre a également évoqué la création d'une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de dé-

veloppement des moyens de paiement. Outre l'élargissement des missions de la BA en matière de sécurité, de contrôle des systèmes de paiement pour englober la compensation, le règlement et les instruments financiers, le projet élargira les prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) pour lui permettre d'accompagner les mutations de l'écosystème bancaire.

En vue de renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle, le texte propose la création de nouveaux comités notamment celui de la stabilité financière, lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, dont la mission principale consiste à élaborer un rapport annuel sur ses activités, à soumettre au Président de la République.

Par ailleurs, le nouveau texte consacre le financement islamique et la finance verte de par ses nombreuses dispositions.

OUVERTURE DU CAPITAL DES BANQUES PUBLIQUES

Le président Tebboune ordonne l'accélération du processus

Le président Abdelmadjid Tebboune a présidé, dimanche dernier, une réunion du Conseil des ministres lors de laquelle il a ordonné d'accélérer le processus d'ouverture du capital des banques publiques suivant une méthode scientifique et savamment étudiée, qui encourage le changement de l'ancien mode de gouvernance, reposant actuellement sur l'administration au lieu de l'efficacité économique, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Le président Tebboune a insisté sur le principe de transparence pour engager la réforme

financière et s'adapter aux mutations internationales dans ce secteur, pilier de l'économie nationale.

Par ailleurs et concernant un exposé sur la banque de l'habitat et l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, le chef de l'Etat a insisté sur l'accélération de l'opération d'ouverture des banques algériennes à l'étranger, en veillant à parachever toutes les procédures selon une approche nouvelle et efficace, ajoute la même source.

Le chef de l'Etat a également ordonné de «*ratrapper le retard*» accusé dans le lancement de

la banque de l'habitat par la réduction des délais arrêtés pour son entrée en service. M. Tebboune a donné, en outre, des instructions à l'effet de concrétiser le projet de numérisation des Domaines, des Impôts et des Douanes, dans un délai de six mois au maximum, et ce, à titre de première phase avant la numérisation globale.

Il a également ordonné la mise en place, «*dans l'immédiat et en urgence*», d'une banque de données algérienne par le ministère des Finances, afin de faciliter aux différents services de l'Etat l'exercice de leurs fonctions et l'ac-

complissement de leurs devoirs envers leurs citoyens, «*de la manière la plus efficace*». A ce titre, il a instruit à l'effet de recourir, pour la réalisation de cet objectif «*vital pour l'Etat*», aux meilleurs experts, compétences nationales et bureaux d'études internationaux. Le président de la République a affirmé que «*l'objectif de la numérisation n'est pas seulement de moderniser les transactions administratives, mais relève de la sécurité nationale et vise à servir le citoyen, notamment à travers la définition exacte des biens de l'Etat et des individus*».

A. Z.

IMPORTATIONS POUR LA REVENTE EN L'ÉTAT Facture en baisse de 5% en 2022



PHOTO: SAMIK

Les spécialistes recommandent une rationalisation des importations

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations œuvre actuellement à dresser un état des lieux de la situation actuelle par rapport au dispositif mis en place en 2022 qui vise à recadrer l'importation destinée à la revente en l'état. Une annonce faite hier par Souhila Abellache, chargée d'étude et de synthèse auprès du cabinet du ministre du Commerce lors de son passage à la Chaîne III. Elle a tenu de prime abord à lever une ambiguïté en soulignant qu'il n'y a pas eu « d'instruction pour interdire les importations, bien au contraire, car l'importation est indispensable pour fournir la production nationale en intrants », estimant dans la foulée son impact « à -5% en 2022 par rapport à l'année précédente ». Il s'agit plutôt d'aller graduellement vers un recadrage pour organiser les importations plutôt qu'à les réduire. C'est l'une des missions prioritaires et un dossier ouvert sur la table du nouveau ministre Tayeb Zitouni. Il y avait, par le passé, une certaine anarchie. Pour les pouvoirs publics, il faut remettre de l'ordre dans un secteur névralgique à grand impact économique et social. Elle a annoncé qu'après l'assainissement des registres de commerce de classe 4 dédiés à la revente de produits en l'état, et par l'application du décret

21-94 du 9 mars 2021 qui introduit la spécialisation, le nombre est passé de plus de 41 000 à 14 000 importateurs spécialisés. La nomenclature des produits accrédités à l'importation a également été enrichie par ce décret. « On est passé de 11 à 31 groupes », avec une hausse des sous-groupes contenus dans chaque groupe, portant ainsi leur nombre à 102 contre une trentaine avant le décret. Objectif : « savoir qui importe quoi et dans quel domaine ». Les opérateurs économiques nationaux sont obligés de faire appel à des importateurs spécialisés dans la revente en l'état, car « le tissu économique algérien est majoritairement composé de petites et moyennes entreprises (PME) et que celles-ci ne sont pas en mesure d'assurer elles-mêmes leurs opérations d'importations d'intrants ». Chiffres à l'appui, elle explique : « Nous avons clôturé l'année 2022 avec 38,99 milliards de dollars d'importations. Dans la composition des importations, il faut distinguer trois types : le chapitre équipement, qui n'a pas dépassé 1,82 milliard de dollars l'année écoulée contre 1,79 milliard en 2021, le chapitre fonctionnement, qui pèse aussi sur la balance et qui est passé de 12,49 à 13 milliards entre 2021 et 2022. Vient enfin le chapitre revente en l'état, clôturé à 14,40 milliards de dollars en

2021 contre 13 milliards et demi en 2022 ». Souhila Abellache est revenue aussi sur les marchandises en souffrance dans les ports et aéroports. Un autre dossier actuellement à l'étude. Un comité a été installé au ministère du Commerce pour examiner tous les avis d'arrivée des marchandises en souffrance, pour lesquelles les opérateurs disposent des autorisations d'importation et accélérer leur traitement. Le blocage des marchandises entraîne des désagréments au niveau des ports et surtout des frais d'immobilisation (surestaries) facturés en devises. Cette situation est constatée au moment où les pouvoirs publics ne ménagent aucun effort pour réduire la facture des importations en général afin d'assurer une utilisation rationnelle des réserves de change. Le problème des surestaries se pose en Algérie depuis des décennies et n'a jamais trouvé une solution définitive. Cependant, elle met en évidence l'existence d'opérations d'importations lancées sans domiciliation bancaire, ce qui est « contraire aux dernières instructions ministérielles ». « Les dossiers seront étudiés au cas par cas », a-t-elle averti. Les importateurs activant dans ce domaine sont obligés de finaliser les procédures de domiciliation bancaire avant d'entamer l'opération d'importation. **Kamel Benelkadi**

LE PROJET DE LOI MONÉTAIRE ET BANCAIRE EN DÉBAT À L'APN

Vers une plus grande indépendance de la Banque d'Algérie

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présenté hier à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi monétaire et bancaire. Un projet qui constitue, selon ses concepteurs, une nouvelle étape dans le processus de réformes économiques et financières engagées par le pays. Pour le premier argentier du pays, ce texte à travers les principales mesures proposées vise essentiellement à faciliter et à accélérer les opérations financières et bancaires en misant notamment sur la numérisation. «*C'est un élément essentiel pour les investisseurs surtout après la promulgation de la loi sur les investissements*», a relevé le ministre dans ce cadre. «*Malgré toutes les réformes qu'a connues le système bancaire algérien, il fait encore face à de grands défis et souffre de quelques lacunes qui nécessitent la poursuite de ces réformes, pour le rendre compatible avec les transformations et changements que connaît l'environnement bancaire local et international*», a soutenu le ministre, pour qui le nouveau projet de loi «*est venu couvrir les aspects évolutifs les plus importants*». Laâziz Faïd expliquera, dans ce sillage, que les dispositions du nouveau projet de loi tablent sur la modernisation du système bancaire, le renforcement de ses fonctions de réglementation et de surveillance avec l'objectif de se conformer aux pratiques des Banques centrales au niveau international. Ainsi et de manière globale, les dispositions contenues dans ce projet, qui vient à titre indicatif abroger l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit de manière à renforcer le système bancaire, tendent

à renforcer la gouvernance et la transparence du système bancaire, la Banque d'Algérie en tête, en conférant au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de nouvelles prérogatives.

Après examen du projet, la commission des finances et du budget de l'APN a proposé une quarantaine d'amendements, dont une douzaine a été retenue. En matière de renforcement du système bancaire, il est prévu le retour au système de mandat pour l'exercice de la fonction de gouverneur de la Banque d'Algérie et de vice-gouverneurs (au nombre de trois), renouvelable une seule fois. Ce qui confèrera, selon le texte, davantage de crédibilité et réalisera la stabilité dans la gestion. De même que cette mesure assurera une plus grande

indépendance de la Banque d'Algérie dans l'accomplissement de ses missions, conformément à l'article 13. Il est également prévu l'introduction de nouveaux mécanismes dans la politique monétaire, avec la possibilité de les adapter aux spécificités des opérations bancaires, notamment la finance islamique et la finance verte. Ces dispositions, qui sont à même de garantir une plus grande efficacité de la politique monétaire et d'améliorer sa transition, comme le stipule l'article 42.

Il s'agit, par ailleurs, de réorganiser la composante du conseil d'administration de la Banque d'Algérie et du Conseil de la monnaie et du crédit, à travers l'élargissement de sa composante et des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, pour

lui permettre d'accompagner les mutations de l'écosystème bancaire. Ses prérogatives sont ainsi élargies à l'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires des services de paiement et des intermédiaires indépendants. Il sera autorisé à ouvrir des bureaux de change, tel qu'indiqué dans les articles 63 et 89 et rappelés par le ministre dans sa présentation. Une présentation suivie par un débat dans lequel les députés ont demandé, notamment, à ce que des mesures soient mises en œuvre pour accélérer la bancarisation des montants circulant hors circuit bancaire, et à ce que les montants des fonds détournés récupérés soient dévoilés.

Samira Imadalou

PRINCIPALES DISPOSITIONS

*Mettre en place un cadre juridique pour l'exercice de l'activité relative à la finance islamique, qui consacre, en particulier, la possibilité d'agréer des banques et institutions financières effectuant exclusivement les opérations liées à la finance islamique (articles 70, 71 et 72).

*Cette loi fait de la commission bancaire, la seule autorité de contrôle habilitée à statuer sur les violations des dispositions de la présente loi et de ses clauses, en ce qui concerne l'exposition aux risques, notamment le risque de crédit et les actes de gestion qui en résultent (articles 115 et 119).

*Les décisions de la commission bancaire ne peuvent faire l'objet d'un recours que devant le tribunal administratif d'appel de la wilaya d'Alger, dans les délais fixés par les dispositions du code de procédure civile et administrative (article 118).

*Renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle, notamment par la création de nouveaux comités, comme celui de la stabilité financière

(article 156), lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, en sus des comités nationaux de paiement, dont la mission principale consiste à élaborer le projet de la stratégie nationale de développement des moyens de paiement scripturaux, dans le but de renforcer les transactions bancaires et l'inclusion financière (article 162).

*Introduire la monnaie numérique de la Banque centrale (article 02), appelée «dinar numérique algérien», qui est développée, mise en circulation, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie, laquelle constituera in fine un soutien à la forme matérielle de la monnaie fiduciaire.

*Créer des banques numériques et d'instances, appelées «Prestataires de services de paiement» (PSP) (article 63), qui peuvent prendre la forme d'une société par actions (SPA), d'une société par actions simplifiée (SAS) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL) (article 90).

PROJET DE LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

Une panoplie d'amendements de pure forme

Les membres de l'Assemblée populaire nationale ont entamé, hier lundi, les débats en plénière autour du projet de loi sur la monnaie et le crédit avec, en prime, pas moins de 44 propositions d'amendement tous ou presque de pure forme.

Mohammed K. - Alger (Le Soir) - Ils sont 119 membres de l'Assemblée populaire nationale à s'être inscrits pour prendre part aux débats autour du projet de loi sur la monnaie et le crédit. Des débats entamés, hier lundi en milieu de matinée, qui risquent de se prolonger jusqu'à aujourd'hui mardi et qui ont été marqués du sceau d'un appui presque unanime au texte. Avec quelques réserves émises par certains intervenants, comme ce député qui s'est interrogé sur le nombre exorbitant de missions, six, dévolues au gouverneur de la Banque d'Algérie. Un autre a préconisé l'institution d'une «instance d'alerte précoce au moment où un député du courant islamiste s'est étonné de la limitation des missions de la finance islamique aux seuls crédits.

Pour sa part, la commission des finances et du budget de la Chambre basse du Parlement a retenu dans son rapport préliminaire pas moins de 44 propositions d'amendements. Des amendements de pure forme pour l'écrasante majorité d'entre eux, puisque consistant en des «reformulations» de passages dudit texte. Exception faite de certaines dispositions, comme l'article 13 qui a vu ladite

commission proposer de porter à trois le nombre d'adjoints du gouverneur de la Banque d'Algérie au lieu de deux comme retenu dans la version du gouvernement. Les porteurs de cet amendement expliquent leur démarche par la charge de travail et des lourdes responsabilités dévolues au gouverneur de la Banque d'Algérie.

L'article 26 a, pour sa part, vu le quorum nécessaire à la tenue des réunions du conseil d'administration à 5 au lieu des 4 comme mentionné dans la version initiale dudit texte.

Et dans son exposé du projet de loi, le nouveau ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis l'accent sur les principaux amendements abrogeant l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

En plus de renforcer la gouvernance et les prérogatives de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil de la monnaie et du crédit, de la Commission bancaire, des banques et des institutions financières à travers le retour au système de mandat de 4 ans pour l'exercice de la fonction de gouverneur de la Banque d'Algérie et de vice-gouverneur, renouvelable une seule fois, ce qui confèrera davantage de crédibilité, réalisera la sta-



Photo: DR

bilité dans la gestion et une plus grande indépendance de la Banque d'Algérie dans l'accomplissement de ses missions (article 13). Le texte introduit de nouveaux mécanismes dans la politique monétaire, avec la possibilité de les adapter aux spécificités des opérations bancaires, notamment la finance islamique et la finance verte, des dispositions qui sont à même de garantir une plus grande efficacité de la politique monétaire et d'améliorer sa transition (articles 42 et 43).

Il va réorganiser aussi la composante du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie et du Conseil de la monnaie et du crédit, à travers l'élargissement de sa composante et des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, pour lui permettre d'accompagner les mutations de l'écosystème ban-

caire. Aussi, ses prérogatives sont élargies à l'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires des services de paiement et des intermédiaires indépendants. Il sera autorisé à ouvrir des bureaux de change (articles 63 et 89).

Par ailleurs, ce projet de loi institue l'exercice de l'activité relative à la finance islamique avec la possibilité d'agréer des banques et institutions financières effectuant exclusivement les opérations liées à la finance islamique (articles 70, 71 et 72). Aussi, les articles 115 et 119 dudit texte confèrent à la commission bancaire, l'exclusivité en tant que seule autorité de contrôle de statuer sur les violations des dispositions de cette loi et de ses clauses, en ce qui concerne l'exposition aux risques, notamment le risque de crédit et les actes de ges-

tion qui en résultent. L'article 118 stipule, pour sa part, que les décisions de la commission bancaire ne peuvent faire l'objet d'un recours que devant le tribunal administratif d'appel de la wilaya d'Alger dans les délais fixés par les dispositions du code de procédure civile et administrative.

Autre nouveauté de ce projet de loi, la création de nouveaux comités comme celui de la stabilité financière, lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, en sus des comités nationaux de paiement, dont la mission principale consiste à élaborer le projet de la stratégie nationale de développement des moyens de paiement scripturaux, dans le but de renforcer les transactions bancaires et l'inclusion financière. Le texte introduit dans l'article 02, la monnaie numérique de la Banque centrale appelée dinar numérique algérien, qui est développée, mise en circulation, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie, laquelle constituera in fine un soutien à la forme matérielle de la monnaie fiduciaire.

L'article 63 du projet de loi prévoit la création de banques numériques et d'instances appelées «Prestataires de services de paiement» (PSP), qui peuvent prendre la forme d'une société par actions (SPA), d'une société par actions simplifiée (SAS) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL).

M. K.

DIGITALISATION

Les banques et les finances sur la bonne voie

La numérisation est une fois pour toutes mise sur les rails. Le processus s'accélère, notamment dans le secteur des finances. Une démarche qui permettra de concrétiser les réformes initiées par le département des finances. La même tendance est observée dans le domaine bancaire.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - La numérisation du secteur des finances est primordiale. Pour la directrice de la modernisation des systèmes budgétaires au ministère des Finances, Ilham Ledraa, ce processus est l'un des piliers les plus importants pour la mise en œuvre des réformes initiées par le ministère des Finances afin d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds publics, ainsi que la transparence et l'évaluation des performances.

«La numérisation permet d'obtenir en temps opportun les informations et les données fiables et exactes qui contribuent à la prise de décisions et améliorent les performances de l'administration publique afin de répondre aux besoins du citoyen», disait-elle, hier lundi, sur les ondes de la radio Chaîne 1.

Elle rappelle que le Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires installé par le ministre des Finances, le 22 mars dernier, est considéré comme un mécanisme important et un outil de la nouvelle gouvernance des finances publiques.

«La mise en place de ce comité constitue une étape importante dans la modernisation de la gestion des finances publiques et dans la consolidation de la confiance des citoyens dans l'administration», souligne-t-elle.

Le Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires poursuit la directrice de la modernisation des systèmes budgétaires au ministère des Finances, «contribuera à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques, et à la prévention et à la prévention des risques budgétaires pouvant survenir dans le cycle budgétaire».

Elle confie justement que la mission principale de ce comité est d'identifier les risques budgétaires potentiels susceptibles d'affecter les finances publiques, d'évaluer la possibilité de leur survenance, de déterminer leurs priorités et d'évaluer les mécanismes visant à

maîtriser ces risques en temps opportun.

Pour ce faire, le Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires a été chargé de «mettre en place une plateforme numérique permettant d'échanger les données avec les institutions de l'administration publique et de suivre les indicateurs de la gestion des risques budgétaires».

De son côté, le contrôleur général à l'inspection des services comptables, Badis Ferad, a rappelé l'instruction pour accélérer le processus de modernisation et de numérisation des services des banques. Selon lui, toutes les banques, en particulier les banques publiques, œuvrent à accélérer ce processus. «Certaines banques nationales œuvrent pour l'ouverture de succursales bancaires algériennes à l'étranger. Quatre banques ont d'ailleurs fait le premier pas pour

ouvrir des agences bancaires au Sénégal et en Mauritanie, dont les dossiers sont à l'étude au niveau des autorités monétaires de ces deux pays», précise-t-il.

Il évoque, en outre, la réforme comptable qui s'articule autour de deux axes : le projet de loi portant règles de comptabilité publique et de gestion financière, et la mise en place d'un système comptable fondé sur les droits, obligations et engagements établis.

«La modernisation de la comptabilité publique vise à passer de la comptabilité actuelle basée sur les recettes et les dépenses, dite comptabilité de fonds, à une comptabilité basée sur les droits et obligations établis, inspirée des normes comptables internationales du secteur public», explique-t-il.

Ry. N.

قسمة السيارات لسنة 2023 تمديد أجل اقتنائها إلى غاية نهاية الشهر الجاري

أعلنت المديرية العامة للضرائب، في بيان أمس، تمديد أجل اقتناء قسمة السيارات لسنة 2023 إلى غاية 30 أفريل الجاري.

وأعلنت المديرية العامة للضرائب، مالكي السيارات السياحية والنفعية وسيارات نقل المسافرين، اللذين لم يتمكنوا من اقتناء القسمة، أن الأجل القانوني لاقتنائها تم تمديده إلى غاية يوم الأحد 30 أفريل من الشهر الجاري.

ودعت المديرية المواطنين، اللذين اقتنوا القسمة يوم أمس الاثنين مع دفع غرامة التأخير، إلى التقدم إلى قباضات الضرائب المعنية، مرفقين بوصول الدفع، لاسترجاع مبلغ هذه الغرامة.

ص.ص

رقمنة أملاك الدولة والضرائب والجمارك مكافحة التهرب الضريبي وضمان التدفق المالي



خلال التحكم الجيد في تحصيل الضرائب وأمن الأملاك العمومية وحفظ أملاك القطاع الخاص، خاصة أن هناك كثير من أموال التهرب الجبائي للتجار والمؤسسات تنشط في إطار السوق الموازية، بالإضافة إلى ملفنا ضخمة طال وقت التنازع حولها.

وبالنسبة للإمكانات المتاحة من أجل تجسيد مشروع الرقمنة، قال الدكتور جعفري إن الاقتصاد الرقمي يشهد تطورا مستمرا بفضل ما يحصل في مجال تكنولوجيا المعلومات من ابتكارات متسارعة، حيث أصبحت الرقمنة تميز اقتصاديات الدول المتقدمة لما تمنحه من تسهيلات في مختلف القطاعات الاقتصادية والخدمية.

وتعتبر الجزائر من بين الدول التي تسعى إلى تدارك التأخر منذ تولي رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون الحكم، خاصة وأن فترة كورونا كانت حافزا وتأكيدا على الزامية الاقتصاد الرقمي. كما تمتلك الجزائر بنية تحتية من شأنها التقدم في هذا المجال، مشيرا إلى أن قطاع التعليم العالي مثال جيد للإمكانات المتاحة والفرص الممكنة لبلوغ أهداف الرقمنة المرجوة.

كما يؤدي إلى نقص التصريحات الجبائية وذلك لتعثر وصول المعلومة من مصلحة لأخرى. في مقابل ذلك، فإن وجود المعلومة الصحيحة في الوقت المناسب، يسهل من تحصيل الضرائب والرسوم في أوانها وإحصاء الأملاك العمومية والأملاك الخاصة بشكل جيد.

وفيما تعلق بالعقار الاقتصادي التابع للأملاك الدولية، ذكر المتحدث أن مشكل العقار الاقتصادي في الجزائر لا يتعلق بوفرتة أو ندرته، وإنما بسوء تسييره وعدم احترام أدوات التعمير، وهو ما يفسر حرص رئيس الجمهورية على رقمنة تسييره، ضمن مختلف القطاعات السياحية والحضرية والفلاحية، من أجل انجاز مشاريع الاستثمار العمومي والمرافق بالبلديات والولايات.

ويعتبر هذا الملف مهما للغاية، حيث ظل مشكل العقار في الجزائر هاجسا أمام مختلف المستثمرين، سواء المحليين أو الأجانب، بحسب ما أشار له. وأكد المتحدث، أن مزايا الرقمنة لا تقتصر على هذه القطاعات فقط وإنما تشمل باقي القطاعات الأخرى، حيث تعود على الاقتصاد الوطني بفوائد كثيرة، من

يعد إخضاع أملاك الدولة والضرائب والجمارك للرقمنة ضرورة، نظرا لما تسهم به في مكافحة التهرب الضريبي وضمان التدفق المالي إلى الخزينة العمومية، لذلك جاء التأكيد من طرف رئيس الجمهورية على أهمية، بل ضرورة رقمنة هذه القطاعات خلال مجلس الوزراء المنعقد هذا الأحد.

ورقلة: إيمان كافي

يعتبر إدخال الرقمنة في الإدارة الضريبية وإدارة أملاك الدولة والجمارك وربطها بمختلف الإدارات والمؤسسات والبنوك لتبادل المعلومات والقضاء على مظاهر الفساد والتهرب الضريبي، ضرورة من أجل ترقية الإيرادات والمساهمة بفعالية في دعم التنمية، كما أكد في حديث لـ «الشعب» الدكتور جمال جعفري، أستاذ الاقتصاد بجامعة المدينة.

وعن الآثار المتوقعة منها اقتصاديا، كشف الدكتور جعفري، أن غياب الرقمنة يجعل المجال مفتوحا وواسعا للفسح والتلاعب بالقانون وإلى غياب في التنسيق بين مختلف المصالح في الإدارة الجبائية وأملاك الدولة،



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger